

MÉMO

La prévoyance collective

Au 01/01/2026,

94%

des salariés du privé sont couverts par un régime de prévoyance.

Source : La couverture en prévoyance des salariés du secteur privé, Fédération des institutions paritaires de protection social, kanokik.

i

Tous les employeurs ne sont pas au courant : les obligations et niveaux de couverture peuvent varier selon le **statut** du salarié et la **convention collective nationale (CCN)**.



Cadres/Non cadres : ce que dit la loi

Cadres

L'obligation

L'**employeur a l'obligation** de souscrire un contrat de prévoyance, à hauteur de **1,50%** du montant de la **tranche T1** de la Sécurité sociale.

➔ Cette obligation est effective dès le premier cadre embauché. En cas de non-respect de la loi, l'**employeur s'expose au versement d'une indemnité pouvant atteindre 3 fois le PASS** en cas de décès d'un salarié cadre, soit 144 180 € en 2026.

La cotisation

Que finance cette cotisation ?

0,76%
consacré au financement des garanties en cas de décès.



0,74%
affecté aux autres garanties, définies par le contrat.

➔ Cette cotisation doit être prise en charge **à 100% par l'employeur**.



La définition

Tranche 1

c'est la part de rémunération n'excédant pas le plafond mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS).

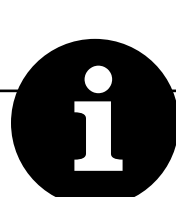
➔ Montant du plafond T1 en 2026 : **4005€/mois**.



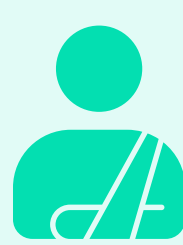
Au-delà du cadre légal du 1,50 % il faut aussi prendre en compte **l'application des obligations de la CCN**.

Non-cadres

Contrairement aux cadres, l'**employeur doit uniquement vérifier si sa CCN lui impose des obligations** en matière de garanties et de cotisations.



Au-delà de l'obligation, proposer une couverture à tous les salariés permet **d'harmoniser leur protection, de les accompagner en cas d'arrêt de travail et de renforcer leur fidélisation**.



La prévoyance c'est quoi ?

La prévoyance ne se limite pas à une obligation réglementaire, elle répond à des situations concrètes qui peuvent avoir **des conséquences humaines et financières importantes pour le salarié et sa famille**.

- Incapacité de travail
- Invalidité
- Décès



En synthèse

Un contrat de prévoyance permet de...



Répondre aux obligations légales et conventionnelles.



Protéger les salariés et leurs proches.



Maîtriser les risques financiers pour l'entreprise.



Valoriser l'image de l'employeur et **fidéliser** les salariés.